

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal

Du 3 avril à 20h00

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 14

Présents : M. MORGEN Jean-Paul, M. BIANCHI Bruno, M. DE SOUSA Claude (arrive à 21h10 au point 11), Mme GRUSS Virginie, M. PAILLARD Bertrand, M. PERIAT Fabrice, M. ROMANO Stéphane, M. GROSJEAN Hervé, M. NACER Boudjema, M. Jean-Claude OTTIGER, Mme SCANZI Sylvie, M. FLEURY Sylvain, Mme GARCIA Françoise, M. BESANCON Germain.

Absents excusés :

M. DE SOUSA Claude donne procuration à M. Jean-Paul MORGEN (point 1 à 10)

M. ROBEZ-MASSON Jérémy

Le Maire ouvre la séance après avoir constaté que le quorum est atteint, il a procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code Général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire de séance. Mme Virginie GRUSS est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande l'autorisation au conseil municipal d'ajouter 2 points à l'ordre du jour : points 15 et 16 formulés ci-dessous, les élus à l'unanimité acceptent la modification de l'ordre du jour.

Ordre du jour :

1-approbation PV du 20 février 2015

2-budget : DM n°2/2014 à modifier

3-approbation du compte administratif lotissement des Roseaux 2014

4-approbation du compte de gestion lotissement des Roseaux 2014

5-affectation du résultat budget 2014 lotissement des Roseaux 2014

6-budget primitif 2015 lotissement des Roseaux

7-approbation du compte administratif 2014 de la commune

8-approbation du compte de gestion 2014 de la commune

9-affectation du résultat budget 2014 de la commune

10-vot des taux d'imposition 2015

11-budget primitif de la commune

12-CAB : demande de subvention pour mise en valeur du patrimoine

13-subvention ADLCR (entrées cirque ALSH)

14-CAB : écoles numériques – extension de compétence portant modification statutaire

15-tarifs NAP

16- convention pour la continuité du service public périscolaire permettant l'accueil des enfants des communes de la CCTB par la commune de DENNEY.

17-DIA

18-questions diverses

1 – Approbation du PV conseil du 20 février 2015

M. le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance en date du 20 février 2015.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 20 février 2015.

2 – budget : DM n°2/2014 à modifier

Monsieur le Maire expose : suite à la dissolution du syndicat du Bassin de l'Autruche, le conseil municipal en date du 19 décembre 2014, par décision modificative, a intégré au budget communal les recettes provenant de ce syndicat.

Aujourd'hui, la trésorerie nous demande d'annuler cette décision, les opérations ne sont pas budgétaires, les écritures sont intégrées directement par le trésorier au résultat de clôture de l'exercice 2014.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'annuler la décision modificative du 19 décembre 2014 n°2.

3 – approbation du compte administratif lotissement des Roseaux 2014

Le Conseil Municipal examine le compte administratif du lotissement des Roseaux de l'exercice 2014 lequel permet la comparaison entre les prévisions se rapportant à chaque chapitre et à chaque article et le total des émissions des titres de recettes ou de mandats réalisés en 2014. Il se résume comme suit : aucune opération réalisée en 2014.

	<i>Recettes (€)</i>	<i>Dépenses (€)</i>	<i>solde</i>
<i>Fonctionnement 2014</i>	0	0	
<i>Report exercice 2013</i>	25 979,11		25 979,11
<i>Investissement 2014</i>	0	0	
<i>Report exercice 2013</i>		97 826,22	-97 826,22
TOTAL	25 979,11	97 826,22	-71 847,11

Le Maire avant de se retirer de la salle (il ne peut pas prendre part au vote) laisse la parole au Président de séance Monsieur Jean-Claude OTTIGER, qui en l'absence de question supplémentaire, soumet au vote le compte administratif 2014 du budget lotissement des Roseaux.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte administratif 2014 et arrête les résultats définitifs tels que présentés ci-dessus.

4 - Compte de gestion lotissement 2014

Monsieur le Trésorier a fait parvenir son compte de gestion pour l'exercice 2014. Les opérations décrites concordent avec celles réalisées par la municipalité et n'appellent ni observations, ni réserves. Les résultats du compte sont en tous points identiques à ceux qui figurent au compte administratif présenté au point 3 ci-dessus.

A l'unanimité, le conseil municipal, adopte le compte de gestion 2014 du Trésorier Municipal pour le lotissement des Roseaux, arrête les résultats définitifs tels que présentés.

5 –Affectation du résultat budget du lotissement des Roseaux 2014

Le conseil municipal statue sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014, constate que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 25 979,11 euros et un déficit d'investissement de 97 826,22 euros.

A l'unanimité le conseil municipal DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- en report au compte 002 en excédent fonctionnement 25 979,11 €
- en report au compte 001 en déficit investissement 97 826,22 €

6 - Budget primitif 2015 lotissement des Roseaux

M. le Maire présente et commente le projet du budget 2015 :

FONCTIONNEMENT RECETTES **Total 140 979,11 €**
002 Excédent de fonctionnement reporté : 25 979,11 €
70 Produits des services, domaine et ventes diverses : 115 000,00 €
(Recettes attendues après la vente du dernier terrain)

FONCTIONNEMENT DEPENSES
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections **97 826,22 €**

INVESTISSEMENT RECETTES
040 Opérations d'ordre et transfert entre sections **97 826,22 €**

INVESTISSEMENT DEPENSES
001 Déficit investissement **97 826,22 €**

A l'unanimité, le conseil municipal VOTE le budget primitif 2014 de la commune présenté ci-dessus

7 - Compte administratif 2014 commune

Le Conseil Municipal examine le compte administratif de l'exercice 2014 lequel permet la comparaison entre les prévisions se rapportant à chaque chapitre et à chaque article et le total des émissions des titres de recettes ou de mandats réalisés en 2014. Il se résume comme suit :

	<i>Recettes (€)</i>	<i>Dépenses (€)</i>	<i>solde</i>
<i>Fonctionnement 2014</i>	462 799.08	400 799.56	378 965.95
<i>Report exercice 2013</i>	316 966.43		
<i>Investissement 2014</i>	54 158.29	138 738.51	-67 982.21
<i>Report exercice 2013</i>	16 598.01		
TOTAL	850 521.81	539 538.07	310 983.74

Le Maire avant de se retirer de la salle (il ne peut pas prendre part au vote) laisse la parole au Président de séance Monsieur Jean-Claude OTTIGER, qui en l'absence de question supplémentaire, soumet au vote le compte administratif 2014 de la commune.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte administratif 2014 de la commune et arrête les résultats définitifs tels que présentés ci-dessus.

8 - Compte de gestion 2014 commune

Monsieur le Trésorier a fait parvenir son compte de gestion pour l'exercice 2014.

Les opérations décrites concordent avec celles réalisées par la municipalité et n'appellent ni observations, ni réserves. Les résultats du compte sont en tous points identiques à ceux qui figurent au compte administratif présenté au point 7 ci-dessus.

A l'unanimité le conseil municipal, adopte le compte de gestion 2014 du Trésorier Municipal pour le budget communal.

9- Affectation du résultat budget de la commune 2014

Le conseil municipal statue sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014, constate :

- **excédent de fonctionnement de 379 007.34 €**
(résultat de l'exercice 2014 : 378 965.95 € + 41.39 € intégration des écritures du syndicat du Bassin de l'Autruche suite à sa dissolution)
- **déficit d'investissement de 67 789.63 €**
(résultat de l'exercice 2014 : 67 982.21€ + 192.58 € intégration des écritures du syndicat du Bassin de l'Autruche suite à sa dissolution)

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- en report au compte 002 en excédent fonctionnement 307 217.71 €
solde fonctionnement 379 007.34 € - déficit investissement
67 789.63 € – 4000.00 € reste à réaliser investis.dépenses
- en report au compte 001 en déficit d'investissement 67 789.63 €
- compte 1068 (67 789.63 + 4000.00 € reste à réaliser) 71 789.63 €

10 – Vote des taux d'imposition 2015

Monsieur le Maire présente les produits attendus des trois taxes d'imposition directes locales, avec les nouvelles bases prévisionnelles 2015 :

Taxe d'habitation : 7,48% : 71 112 €)
Taxe foncière (bâti) : 7,93% : 64 637 €) représentant un produit de 139 852.00 €
Taxe foncière (non bâti) : 33,36% : 4 103 €)

Il précise que les dotations au titre de la DGF vont considérablement diminuées au fur et à mesure des années : pour 2015 le montant alloué pour la commune est de 49 757 € contre 60 274 € soit une baisse considérable de 17.95 % par rapport à 2014.

Afin de pallier aux baisses des dotations, le maire propose, sur avis de la commission des finances, d'augmenter les taux d'imposition 2015 de 1%, afin de d'obtenir un produit de 141 250 €.

Après débat, la majorité des élus proposent verbalement de fixer une hausse de 0.5 %.

Monsieur le Maire soumet donc au conseil cette proposition pour une augmentation de 0.5% des taux d'imposition.

Par 9 POUR et 5 CONTRE (M. Jean-Paul MORGEN-M. Claude DE SOUSA-M. Stéphane ROMANO-M. Sylvain FLEURY-Germain BESANCON), le conseil décide d'appliquer les taux d'imposition 2015 ci-dessous pour les trois taxes :

Taxe d'habitation : 7,52% - Taxe foncière (bâti) : 7,97% - Taxe foncière (non bâti) : 33,53%

Représentant un total de 140 552 € pour l'ensemble des trois taxes.

11 – Budget primitif 2015 de la commune

M. le Maire commente le projet du budget 2015 proposé par la commission finance, et après quelques modifications,

A l'unanimité, le conseil municipal VOTE le budget primitif 2015 de la commune ci-dessus :

FONCTIONNEMENT : recettes : 734 927.00 € dépenses : 734 927.00 €

INVESTISSEMENT : recettes : 736 567.00 € dépenses : 736 567.00 €

FONCTIONNEMENT

Recettes (€)

002 : excédent de fonctionnement :	307 217.71
013 : atténuations de charges :	15 000.00
042 : opérations d'ordre de transfert entre sections	5 000.00
70 : produits des services, domaine et ventes diverses	48 247.00
73 : impôts et taxes	227 672.29
74 : dotations et subventions et participations	121 785,00
75 : autres produits de gestion courante	8 000,00
76 : produits financiers	5,00
77 : Produits exceptionnels	2 000,00
TOTAL	734 927.00

Dépenses (€)

011 : charges à caractère général	157 750.24
012 : charges de personnel et frais assimilés	230 004.00
023 : virement à la section d'investissement	271 910.00
042 : opérations d'ordre de transfert entre sections	4 267.76
65 : autres charges de gestion courantes	65 415.00
66 : charges financiers	4 480,00
67 : charge exceptionnelles	1 100,00
TOTAL	734 927.00

INVESTISSEMENT

Recettes (€)

021 : virement de la section de fonctionnement	271 910.00
040 : opérations d'ordre de transfert entre sections	4 267.76
041 : opérations patrimoniales	100 050.00
10 : dotations, fonds divers et réserves	99 851.53
13 : subventions d'investissement reçues	160 487.71
16 : emprunts	100 000.00
TOTAL	736 567.00

Dépenses (€)

001 : solde d'exécution d'investissement reporté	67 789.63
040 : opérations d'ordre de transfert entre sections	5 000,00
041 : opérations patrimoniales	100 050.00
10 : dotations fonds divers	2 583.00
16 : remboursement emprunts	30 841.99
20 : immobilisations incorporelles	100.00
21 : immobilisations corporelles	378 202.38 (dont 4 000 € reste à réaliser 2014)
23 : immobilisations en cours	<u>152 000.00</u>
TOTAL	736 567.00

12 - CAB : demande de subvention pour mise en valeur du patrimoine

Monsieur le Maire propose au conseil de solliciter une subvention auprès de la CAB au taux maximum au titre de la mise en valeur du patrimoine, pour les travaux prévus au monument aux morts. A l'unanimité le conseil municipal, décide de solliciter cette aide financière auprès de la CAB au titre de la mise en valeur du patrimoine des communes.

13 – subvention ADLCR (entrées cirque ALSH)

Monsieur le Maire expose : les enfants inscrits à l'ALSH de février sont allés au cirque « St Petersburg » qui se produisait à Andelnans. La production du cirque n'acceptant pas de règlement par mandat pour les communes, Madame Ida BARRALON, Présidente de l'ADLCR, a adressé le règlement par chèque afin d'obtenir les réservations.

Afin de rembourser cette dépense, Monsieur le Maire propose au conseil d'attribuer à l'ADLCR une subvention à hauteur de 96 € (12 tickets à 8€). Monsieur le Maire remercie la Présidente de l'ADLCR pour son intervention.

A l'unanimité le conseil municipal, décide d'allouer une subvention exceptionnelle à l'ADLCR à hauteur de 96 €.

14-CAB : écoles numériques–extension de compétence portant modification statutaire

Monsieur le Maire expose : en octobre 2003, le Conseil Communautaire de la CAB a décidé de se doter explicitement de la compétence « Construction et gestion d'infrastructures de télécommunications ou de communications électroniques porteuses de réseaux ouverts au public ».

Le Conseil Communautaire a ensuite approuvé en juin 2012 les orientations de son Schéma d'Aménagement Numérique :

- . écoles numériques,
- . administration numérique,
- . connectivité numérique.

Désireuse de contribuer fortement à ce que l'école entre dans l'ère du numérique, la CAB a souhaité étendre sa compétence de construction et de gestion des infrastructures à celle d'équipements et de déploiement de services numériques.

Ainsi, le Conseil communautaire de la CAB a décidé, par sa délibération en date du 15 janvier 2015, de se doter explicitement de la compétence suivante entraînant modification statutaire :

« Construction et gestion d'infrastructures de télécommunications ou de communications électroniques porteuses de réseaux ouverts au public – Faire entrer l'école dans l'ère du numérique ».

Les communes membres doivent se prononcer sur la délibération emportant modification statutaire dans le délai légal de trois mois suivant sa notification. Les statuts modifiés seront ensuite ratifiés par arrêté préfectoral.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'accepter cette modification statutaire,

A l'unanimité le conseil municipal, accepte cette modification statutaire.

15-tarifs NAP

Monsieur le Maire expose : par délibération en date du 13 octobre 2014 ayant comme objet les tarifs applicables pour les NAP (nouvelles activités périscolaires), le conseil avait fixé des tarifs en fonction des communes. En effet, les enfants qui prenaient le bus à la sortie des écoles de PHAFFANS pour se rendre aux services périscolaires à DENNEY, arrivaient aux activités NAP à 16h05. Le tarif de base applicable pour ces enfants était fixé à 5€ au lieu de 10€ pour les élèves étant sur place à DENNEY. Aujourd'hui, suite aux modifications des horaires de bus, les enfants de PHAFFANS arrivent aux activités aux horaires prévus.

Le Maire propose au Conseil de modifier ce tarif et d'appliquer le même tarif pour les enfants du RPI qui fréquentent les activités NAP, à savoir :

- 1^{er} enfant : 10 €/mois
- 2^{ème} enfant et enfants suivants : 5 €/mois

Le Conseil, à l'unanimité des élus, valide la tarification désignée ci-dessus.

16-convention pour la continuité du service public périscolaire permettant l'accueil des enfants des communes de la CCTB par la commune de DENNEY

La CCTB propose un avenant à la convention pour la prise en charge de la facturation des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) des enfants résidant sur la CCTB et utilisant le service périscolaire de la commune de DENNEY.

Le Conseil, à l'unanimité des élus, autorise le Maire à signer la convention modifiée par l'avenant n°01 pour la prise en charge par la CCTB de la facturation des TAP.

17-DIA

M. le Maire informe le Conseil qu'il a reçu une Déclarations d'Intention d'Aliéner concernant :

- La vente d'un immeuble bâti sur terrain propre, cadastré section ZD n° 135, 20 rue des Roseaux pour une surface de 8 a 6 ca.
- La vente d'un immeuble bâti sur terrain propre, cadastré section D n° 251 et 296, section ZB n°36, Impasse du Placet pour une surface de 1 182 m².

La commune ne fera pas valoir son droit de préemption sur ces opérations.

18 – Questions et informations diverses

- Rapport CAB assainissement-eau-ordures ménagères :

Augmentation de 2% sur les tarifs pour compenser : au remplacement des conduits - baisse des consommations d'eau par les usagers - travaux sur bâtiment d'épuration de la station à Belfort.

Ordures ménagères : baisse des déchets, le coût d'entretien est plus élevé.

- Préemption éventuelle sur un bâtiment : toujours en attente de la mise en vente.

- Médiathèque : les horaires de la médiathèque sont modifiés pour un délai indéterminé et indépendant de notre volonté :

Lundi de 16h30 à 18h15

Mercredi de 16h00 à 18h15

Samedi de 10h30 à 12h00

Activités à venir :

Exposition du 7 au 23 avril 2015 : « Centenaire de la grande guerre »

Conférence : vendredi 17 avril 2015 à 20h30 au CLA, sur l'histoire et les enjeux de la bataille du HARTMANNSWILLERKOPF précédée d'un film. Entrée libre

Samedi 18 avril 2015 Visite commentée du champ de bataille du Hartmannswillerkopf (inscription gratuite obligatoire, le nombre de place étant limité)

Fête de la musique le 23 juin 2015 : harmonie de Belfort

Fermeture de la médiathèque du 4 au 9 mai inclus

La séance est levée à 0h10.

M. le Maire donne la parole aux personnes présentes dans la salle

Les délibérations sont détaillées et consignées sur le registre des délibérations. Ce registre peut être consulté en mairie